



## Déclaration liminaire CCP des contractuels exerçant des fonctions techniques ou administratives

16 mai 2019

Madame la Présidente,

A la veille des élections européennes, l'Alliance du Trèfle souhaite attirer votre attention sur les problèmes que va entraîner le BREXIT dans nos services et sur la situation précaire des contractuels recrutés pour ces missions.

La situation n'est pas sans rappeler celle déjà rencontrée sur les missions en abattoir. Alors qu'elles constituent une priorité en terme de santé publique vétérinaire, il a fallu l'intervention des médias et des associations de protection animale pour que des revendications pourtant légitimes des contractuels commencent à être prises en compte par l'administration.

Aussi, l'Alliance du Trèfle tire dès à présent la sonnette d'alarme sur la difficulté prévisible des contrôles liés au Brexit.

Sur les 85 recrutements effectués depuis décembre 2018, 74 sont des contractuels en contrat court de 6 mois.

Comment peut-elle vouloir conserver sa position de porte d'entrée avec le Royaume-Uni sans s'en donner les moyens ?

Comment pouvons-nous accepter d'afficher que des missions de service public soient majoritairement conduites par des contractuels en situation précaire ?

Comment une administration peut-elle investir dans la formation d'agents à l'exercice de missions pérennes, en envisageant leur départ à brève échéance dès l'origine ?

Comment peut-elle accepter de faire porter une responsabilité pénale à des agents contractuels ?

Enfin, plus généralement, comment le gouvernement actuel qui souhaite afficher une égalité entre le public et le privé, peut-il fermer les yeux sur des recrutements sur CDD successifs alors même qu'il exige des entreprises qu'il contrôle, un CDI dès le 2ème contrat ?

Par ailleurs, l'Alliance du Trèfle s'interroge sur l'existence même d'une gestion de carrière pour les agents contractuels du ministère.

Pourtant, ils ont souvent des profils atypiques, des parcours variés, permettant d'élargir les compétences disponibles au sein des équipes.

Trop souvent encore, même avec un niveau de formation parfois supérieur, une expérience professionnelle qui peut être supérieure, plus d'ancienneté dans le poste de départ, les candidatures de contractuels sont déclassées par les services d'accueil ou par les gestionnaires de corps.



Des progrès ont été faits dans la gestion des personnels contractuels. Mais ils restent insuffisants au regard des discriminations dont ils peuvent être l'objet. Les pratiques doivent donc évoluer pour mieux valoriser les parcours des contractuels au sein de la fonction publique.

En vous remerciant de votre attention.